

**Intervention de Monsieur Geoffrey JUTARD,
Animateur/Coordonateur des Habitats Inclusifs de l'AFTC33**

Les familles de personnes blessées peuvent éprouver un choc émotionnel et une grande détresse à voir leur enfant fragilisé, quel que soit son âge. La fratrie, elle, doit parfois assumer davantage de responsabilités domestiques ou émotionnelles, ce qui peut générer jalousie, fatigue et retrait social. Les parents peuvent délaisser les autres frères et sœurs.

Comment aider la famille

- Information sur le TC : expliquer la nature des lésions, les séquelles et leur évolution pour réduire les malentendus et la culpabilité.
- Soutien psychologique : proposer des entretiens familiaux ou individuels pour exprimer les émotions, éviter l'épuisement et renforcer la résilience.
- Groupes de parole et associations (AFTC) : offrir des espaces où les proches peuvent partager leur vécu et trouver des conseils pratiques.
- Répit pour les aidants : recours à des services d'aide à domicile, CAJ, GEM, ou séjours de répit pour alléger la charge quotidienne....

La lésion cérébrale bouleverse considérablement l'équilibre familial, mais un accompagnement global, médical, psychologique et social peut limiter l'isolement. Prendre soin des proches, autant que de la personne blessée, est essentiel pour favoriser la reconstruction de tous.

L'AFTC peut proposer aux personnes :

- **Une permanence**
 - o au CHU de Bordeaux,
 - o à la cité municipale de Bx,
 - o au CCAS de la mairie de Pessac,

Ces permanences d'écoute permettent aux familles d'accéder à un lieu d'informations générales. (« Qu'est-ce qui m'attends après ? »).

- **Un Centre d'Accueil de Jour** qui permet d'apporter du répit aux aidants, d'accueillir les blessés dans un lieu convivial, facilitant le lien social, et proposant des activités sociales, culturelles et sportives adaptées aux personnes avec une lésion cérébrale.
- **Un Groupe d'Entraide Mutuelle**. Lieu ressource, qui permet de rompre l'isolement, d'échanger avec ses pairs, permettant d'apporter le sentiment d'être compris avec partage d'expériences mutuelles.

- **Un dispositif d'habitats partagés et inclusifs.** Il permet aux blessés d'avoir accès à un logement dans le droit commun. Réelle alternative à l'institution et en maintien au domicile parental. Stimulation de groupe, mutualisation des moyens financiers et humains.
- **Développement de l'Aide à la Vie Partagée (AVP)** qui permet aux habitants de partager différentes activités : culturelles, sportives et festives, tout cela en milieu ordinaire, ce qui permet de répondre à un besoin d'inclusion.

Beaucoup de bénéficiaires de cette aide, peuvent exprimer le sentiment de revivre des moments d'avant..., créer ou renforcer des liens amicaux, et ainsi retrouver une vie sociale meilleure.